

Déclaration de M. Nicolas Sarkozy,  
Président de la République, au cours du  
Conseil des ministres du 1er octobre 2008,  
à l'occasion de la communication sur les  
mesures de solidarité nationale en faveur  
des plus démunis.

Lors de mon déplacement à Toulon, consacré à la situation économique, j'ai rappelé ma détermination à conserver le cap des réformes et à conforter la cohésion sociale. C'est en effet dans les moments de crise comme celui que nous traversons que la solidarité avec nos concitoyens qui sont le plus en difficulté doit être la plus forte.

Parce que notre priorité doit être de récompenser l'effort et le travail, notamment des plus modestes, j'ai pris la décision de créer le revenu de solidarité active. Il s'agit de garantir que le travail paie. Toute personne qui reprendra un travail ou qui augmentera la durée de son travail sera ainsi assurée d'accroître ses revenus. Cette réforme profonde de nos politiques d'insertion est en cours d'examen par le Parlement. Les premiers versements du revenu de solidarité active devront intervenir à partir du mois de juillet de l'année prochaine.

J'ai également voulu apporter des réponses aux préoccupations de justice sociale des plus vulnérables de nos concitoyens, afin de les aider à faire face à leurs charges, dans leur vie quotidienne.

J'ai pris l'engagement de revaloriser les petites retraites. Cet engagement sera tenu. Pour les personnes les plus défavorisées, le minimum vieillesse sera augmenté de 25% sur la durée du quinquennat. Sans attendre, une majoration de 200 euros a été servie aux 600.000 personnes concernées dès le mois de mars de cette année. En 2009, la revalorisation atteindra près de 7%. Pour les veuves et les veufs les plus modestes, soit près de 600.000 personnes, j'ai promis que le taux de la réversion serait porté de 56 à 60%. Cette promesse sera tenue. Près de 200.000 exploitants agricoles qui n'ont pas une carrière complète en agriculture bénéficieront également d'une revalorisation de leur retraite, à compter de l'année prochaine. Pour les salariés, et notamment les ouvriers, qui ont travaillé toute leur vie à de faibles niveaux de salaires, l'objectif de minimum de pension fixé à 85% du SMIC net sera reconduit jusqu'en 2012.

S'agissant des pensions de retraite et pour tenir compte de l'accélération de l'inflation, une revalorisation exceptionnelle de 0,8% est intervenue dès le 1er septembre de cette année. A l'avenir, pour garantir le pouvoir d'achat des retraités, la revalorisation des pensions interviendra au 1er avril, afin de prendre en compte les dernières informations disponibles sur l'inflation. L'ensemble de ces dispositions relatives aux retraites seront débattues au Parlement très prochainement, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. J'ai également pris l'engagement d'améliorer de 25% le montant de l'allocation servie aux adultes handicapés sur la durée du quinquennat. En 2008, une revalorisation de 5% est intervenue. Une hausse de près de 4,5% sera accordée en 2009, dans le cadre du projet de budget qui vient d'être présenté par le Gouvernement.

Enfin, pour les titulaires de minima sociaux comme le revenu minimum d'insertion et l'allocation de solidarité spécifique, dont le pouvoir d'achat n'est pas garanti, j'ai décidé d'accorder une prime exceptionnelle pour compenser le retard sur l'évolution réelle des prix en 2008. Cette compensation viendra s'ajouter à la prime exceptionnelle de fin d'année, dont le montant sera par conséquent porté à 220 euros en 2008. Je souhaite que cette prime soit versée de manière anticipée, dès la fin du mois de novembre.

Ces mesures sont attendues par les Français les plus démunis. Il est de mon devoir de prendre les dispositions qui s'imposent pour les mettre en oeuvre.